

LA CONVENTION MEDICALE ET LE TIERS PAYANT

Une synthèse réalisée par le Dr Jacques Marlein

Date convention	Signataires médicaux (initiaux)	Tiers payant
1971	CSMF	Aucun
1976	CSMF	Actes cotés au moins K 50, Z 70, B 350
1980	FMF	Actes ou cumuls d'actes cotés au moins K 50, Z 70, B 350
1985	CSMF - FMF	Actes au cours d'une hospitalisation privée, Actes ou cumuls d'actes cotés au moins K 50, Z 70, B 120
1990	FMF	Actes au cours d'une hospitalisation privée, Actes en K, Z ou B sans exigence de seuil chez les assurés à 100% Actes ou cumuls d'actes cotés au moins K 50, Z 70, B 120 chez les autres
1993	CSMF - SML	Actes au cours d'une hospitalisation privée, Actes en K ou Z sans exigence de seuil chez les assurés à 100% Actes ou cumuls d'actes cotés au moins K 50 ou Z 70 chez les autres
1997	MGF - UCCSF	Actes au cours d'une hospitalisation privée, Actes en K ou Z sans exigence de seuil chez les assurés à 100% Actes ou cumuls d'actes cotés au moins K 50 ou Z 70 chez les autres Actes du généraliste référent pour les assurés optant le « contrat santé » (Non appliqué)
1998	MGF	Actes du généraliste référent pour les assurés optant le « option médecin référent »
2005	CSMF – SML - Alliance	Actes au cours d'une hospitalisation privée, Actes en K, KC, KCC, KE, Z ou ZN sans exigence de seuil chez les assurés à 100% Actes ou cumuls d'actes cotés au moins K 50, KC 50, KCC 50, KE 50, Z 70 ou ZN 70 chez les autres